

INFO LIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



SANS
certiphyto

2 août 2017

INFOLIVE n° 13

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

↪ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

↪ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE	Le risque de piqûres est faible à cause des fortes températures. Il n'est pas utile de traiter cette semaine.
DALMATICOSE	Pour limiter le risque de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.
IRRIGATION	Poursuite des arrosages. On assiste à une sécheresse exceptionnelle.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Occitanie Occidentale



Lyons
Centre de la Santé

MOUCHE

👉 Observations * :

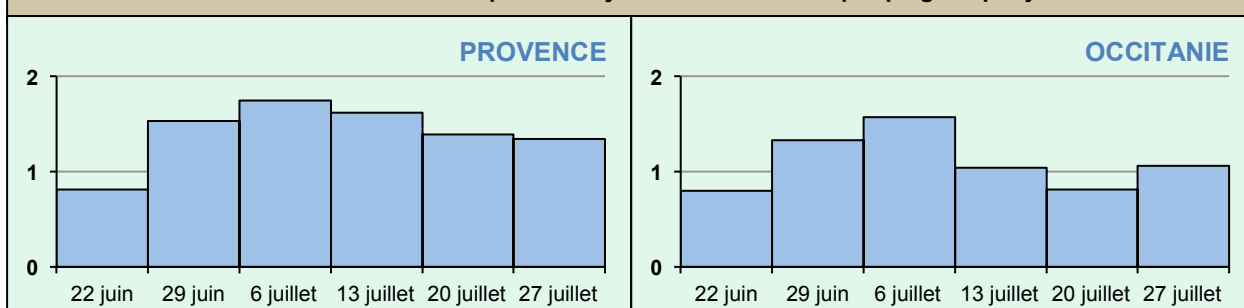
Suite aux piqûres survenues début-juillet lors du rafraîchissement des températures, le deuxième vol de mouches émerge actuellement dans les zones précoces : on constate des trous de sortie dans les parcelles qui n'étaient pas protégées à ce moment-là.

Mais dans la plupart des oliveraies, les dégâts restent rares. Le mois de juillet a été globalement chaud et, dans les parcelles protégées, la majorité des piqûres a avorté à cause des températures élevées. Dans les parcelles non traitées ou mal protégées, la chaleur n'a pas suffi à réguler toutes les pontes, et des dégâts sont parfois observés.

En Occitanie, l'émergence de la deuxième génération de mouches se traduit par une légère augmentation des captures sur les pièges. Mais ces captures restent faibles.

En Provence, les fortes chaleurs et le vent limitent ces captures.

Tendance évolutive des captures moyennes de mouches par piège et par jour.



👉 Évaluation du risque :

Globalement, sur l'ensemble du territoire, le risque de ponte est estimé faible. ([Consultez le BSV n°13 du 31 juillet 2017](#)). De plus, la météo prévoit de fortes températures : ces conditions sont défavorables à l'activité des mouches et au développement des œufs. Des températures supérieures à 30°C provoquent l'avortement des œufs de mouches et un ralentissement du développement larvaire.

👉 Préconisations :

Pour l'instant, les faibles captures de mouches ne justifient pas l'application de traitements, car les températures sont élevées. Malgré l'émergence de la deuxième génération de mouches en ce moment, il est préférable d'attendre le prochain bulletin pour décider d'une quelconque intervention.

DALMATICOSE

Des dégâts de dalmaticose sont actuellement observés, surtout dans le Var. La maladie progresse vers l'Hérault.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche pour limiter le risque de dalmaticose. Les traitements insecticides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison.

- Première application dès que les olives font plus de 8-10 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après 20 mm de pluie.

Actuellement, deux spécialités commerciales à base d'argile, utilisables sans Certiphyto, bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché en tant que produits phytopharmaceutiques de lutte contre la mouche de l'olive. Ces deux produits sont *Argi Jardin* et *Fructifia*.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>3 g/m²</i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

D'autres produits existent, mais ils ne disposent pas d'homologation phytosanitaire. Leur efficacité et leur innocuité ne sont donc pas méthodiquement vérifiées. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'utiliser ces produits. Ces produits peuvent être utilisés à la dose de 500 grammes pour 10 litres d'eau (dans le cas d'une application de l'ordre de 600 litres de bouillie par hectare).

Voici une liste (non exhaustive) de ces produits disponibles :

Spécialités commerciales sans homologation	Fournisseur	Matière active
<i>Argi bio</i>	<i>Cerexagri</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Baraka</i>	<i>Agrisnergie</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Argile Bentonitique</i>	<i>Lafaure</i>	<i>Argile grise : Smectite</i>
<i>Argivert UP20</i>	<i>Argile du Velay</i>	<i>Argile verte</i>
<i>Mouch'clac Arbo</i>	<i>Protecta</i>	<i>Talc</i>
<i>Invelop</i>	<i>Compo</i>	<i>Talc</i>
<i>Caliamu</i>	<i>Provençale</i>	<i>Carbonate de calcium</i>

➤ INSECTICIDE CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

L'insecticide autorisé contre la mouche est le **Decis J**. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec ce produit déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ce produit doit être utilisé au moment où l'activité de la mouche est la plus importante, c'est-à-dire quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (8 à 10 mm). Pour appliquer ce produit nocif, veillez à bien vous équiper de protections : combinaison, gants, masque, bottes.

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.



Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Decis J</i>	<i>Deltamethrine 15 g/L</i>	<i>0,8 mL/L</i>	<i>Très toxique et inflammable</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

IRRIGATION

. Au cours de la semaine passée, les besoins en eau des oliviers sont restés très importants, avec des ETP journalières comprises entre 5,5 et 6,9 mm. Face à ces besoins, les pluies font toujours défaut. L'état de sécheresse est particulièrement marqué. Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Relevés météo du 24 juillet au 30 juillet 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		6,5	6,6	6,1	6,3	6,3	5,5	6,9	6,1	6,6	6,4	5,7	6,1
Cumul en mm sur la semaine	ETP	46	46	43	44	44	39	48	43	46	45	40	43
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

☞ Apports à prévoir sur un verger adulte :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,1	3,2	2,9	3,0	3,0	2,7	3,3	2,9	3,2	3,1	2,7	2,9
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	4,7	4,8	4,4	4,5	4,6	4,0	5,0	4,4	4,8	4,6	4,1	4,4
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,3	1,7	1,5	1,6	1,5	1,4	1,5
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		19,5	19,9	18,3	18,8	19,0	16,6	20,7	18,4	19,9	19,3	17,0	18,2

Pour rappel, 1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m². Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM